



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (section I) et l'ordre du jour provisoire annoté (section II).

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique :
 - a) Examen à mi-parcours de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - b) Questions diverses.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 et les activités des institutions régionales de la CESAP :
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
 - b) Commerce et investissement;
 - c) Transports;
 - d) Environnement et développement;
 - e) Technologies de l'information et de la communication;
 - f) Réduction des risques de catastrophe;
 - g) Développement social;
 - h) Statistiques;
 - i) Activités sous-régionales pour le développement.

4. Questions relatives à la gestion :
 - a) Évaluations : Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et résultats des évaluations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP);
 - b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - c) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
6. Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission (avril/mai 2011).

Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique :
 - a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique;
 - b) Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2010.
8. Thème de la soixante-sixième session : « Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable ».
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

A. Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été arrêté.

b) Élection du bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit : « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un président et deux vice-présidents (appelés premier vice-président et second vice-président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs

successeurs. Ils sont rééligibles ». Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-présidents comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Le segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élirait alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/66/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/66/L.2)

L'ordre du jour provisoire a été établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Président en exercice de la Commission et le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

La Commission est invitée à adopter l'ordre du jour de la session.

2. Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique

Conformément à la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique se réunit pendant le segment hauts responsables, et est doté du même statut que les comités pléniers.

a) Examen à mi-parcours de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Documentation

Déclaration finale de Port-Vila (E/ESCAP/66/1)

Outcome of the Pacific Conference on the Human Face of the Global Economic Crisis (E/ESCAP/66/INF/7)

Dans sa résolution 62/191 du 19 décembre 2007 intitulée « Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », l'Assemblée générale a décidé d'examiner, à sa soixante-cinquième session, les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Dans sa résolution 63/213 du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a réitéré cette décision, et souligné que cet examen devrait offrir à la communauté internationale l'occasion de procéder à une évaluation des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, et de convenir de ce qui devrait être fait pour réduire davantage la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Dans ce contexte, la CESAP a aidé les petits États insulaires en développement du Pacifique à établir leurs rapports d'évaluation nationaux; elle a élaboré le rapport régional du Pacifique, qui a été examiné lors du Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la Stratégie de mise en

œuvre de Maurice, lequel s'est tenu les 8 et 9 février 2010 à Port-Vila à l'invitation du Gouvernement de Vanuatu. Ce Dialogue a été organisé par la CESAP avec le soutien financier du Département des affaires économiques et sociales, et le soutien technique des organisations sous-régionales du Pacifique. Dans le document final de la réunion, dit « Déclaration finale de Port-Vila » (E/ESCAP/66/1), il est indiqué qu'en dépit des nombreux défis auxquels sont confrontées les économies des îles du Pacifique, plus de 30 initiatives régionales ont été mises en œuvre au cours des cinq dernières années pour promouvoir l'application de la Stratégie de Maurice. Est également publié en tant que document d'information (E/ESCAP/66/INF/7) le document final adopté par la Conférence du Pacifique sur le visage humain de la crise économique mondiale, qui s'est tenue à Port-Vila du 10 au 12 février 2010 à l'invitation du Gouvernement de Vanuatu et a été organisée en partenariat avec l'ONU, la Banque asiatique de développement et les organisations sous-régionales du Pacifique.

L'Organe spécial est invité à examiner la Déclaration finale de Port-Vila et à formuler les recommandations nécessaires à l'intention de la Commission, laquelle souhaitera peut-être adopter la Déclaration et la communiquer à l'organe compétent en tant que contribution de l'Asie et du Pacifique à l'examen mondial.

b) Questions diverses

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 et les activités des institutions régionales de la CESAP

Les documents suivants seront examinés au titre de chaque sous-programme en tant que de besoin :

Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (E/ESCAP/66/4)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2)¹

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3)

Le point 3 de l'ordre du jour porte principalement sur : a) les enjeux et défis ayant trait aux huit sous-programmes; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); c) les rapports des réunions intergouvernementales; d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission; e) le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009; et f) les activités des institutions régionales de la CESAP. Les documents ayant trait à ce point de l'ordre du jour identifient les grandes priorités et les questions émergentes, en tenant compte des aspects sous-régionaux.

Les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre : a) l'identification des questions émergentes qui appellent une attention particulière en vue d'adopter des mesures appropriées; b) l'examen des progrès accomplis et le recensement des insuffisances nécessitant une attention prioritaire, s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; c) le suivi des grandes conférences

¹ Le document comportera des sections portant spécifiquement sur chaque sous-programme.

mondiales; d) la définition des perspectives de la région de l'Asie et du Pacifique concernant certaines questions devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2010; e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui se sont réunis depuis la soixante-cinquième session de la Commission; et f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2010.

Il sera rendu compte des résultats des délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour dans le rapport annuel de la Commission devant être présenté au Conseil économique et social. Les déclarations des pays seront analysées afin d'établir la contribution de la région à l'examen ministériel annuel, aux processus de présentation de rapports du Forum pour la coopération en matière de développement, ainsi qu'au dialogue qu'auront les secrétaires exécutifs des commissions régionales avec le Conseil économique et social en juillet 2010. Les résultats de l'analyse serviront également à établir la contribution de la région aux rapports sur le développement économique, social et environnemental que devra présenter le Secrétaire général. Les conclusions qui auront été approuvées aideront la Secrétaire exécutive à préparer les déclarations qu'elle prononcera lors de diverses réunions, notamment à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, et serviront de base aux exposés que présentera le secrétariat de la CESAP à l'occasion de grandes réunions mondiales en 2010.

La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat, par le biais de décisions ou de résolutions, des directives pour l'amélioration et la mise en œuvre efficace des activités dans les domaines relevant de ce point de l'ordre du jour.

a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section I)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section I, A)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section I, B)

Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa première session (E/ESCAP/66/5)

Examen régional Asie-Pacifique du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: Document final de Dhaka (E/ESCAP/66/6)

Rapport du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/7)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section I)

Le document E/ESCAP/66/2, section I, comporte un chapitre consacré aux défis que doivent relever les pays de la région pour surmonter durablement la crise économique mondiale tout en combattant la pauvreté et en s'efforçant de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement afin de promouvoir un développement inclusif. Parmi les grandes options présentées dans le document, on peut citer les

suivantes : a) remédier aux insuffisances du développement et combattre la pauvreté en renforçant la protection sociale et en favorisant le développement agricole et rural; b) coopération économique et financière au niveau régional; c) intensification de l'aide publique au développement; et d) coopération Sud-Sud. Le document traite également des obstacles que doivent surmonter les pays ayant des besoins particuliers pour atteindre les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ; et du renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS), eu égard à l'importance que de nombreux pays en développement accordent à l'agriculture. La Commission est invitée à donner son avis et à faire des recommandations concernant les grandes options précitées et le travail analytique d'appui qu'effectue le secrétariat dans le cadre de ce sous-programme, au sujet duquel on trouvera des détails dans le rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif (E/ESCAP/66/5).

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section I, A)

Le secrétariat fait le point des progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 65/1 sur l'application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace de la résolution susmentionnée.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section I, B)

Le secrétariat fait le point des progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 65/4 sur le renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace de la résolution susmentionnée.

Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa première session (E/ESCAP/66/5)

Le document E/ESCAP/66/5 contient le rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa première session, qui s'est tenue à Bangkok du 24 au 26 novembre 2009. Le Comité a examiné les effets de la crise économique et financière sur les économies de l'Asie et du Pacifique, les caractéristiques du redressement, les politiques adoptées et le rôle de la coopération régionale et internationale. Il a également examiné les incidences de la crise économique sur la pauvreté et le développement inclusif, ainsi que les politiques adoptées et envisageables. Le Comité a évalué la mise en œuvre, en Asie et dans le Pacifique, du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, ainsi que l'application de la résolution 65/4 de la Commission sur le renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique. En ce qui concerne la planification et le suivi du programme, le Comité a examiné l'exécution du programme de travail de l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que les éléments saillants du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011. Il s'est également penché sur le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et donner de nouvelles directives au secrétariat.

Examen régional Asie-Pacifique du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : Document final de Dhaka (E/ESCAP/66/6)

En coopération avec le Gouvernement du Bangladesh, la CESAP a organisé à Dhaka, du 18 au 20 janvier 2010, la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. Cette réunion a rassemblé 15 pays parmi les moins avancés ainsi que quelque 130 parties prenantes du Programme d'action de Bruxelles, y compris des États membres de la CESAP, des organismes du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales concernées, des partenaires de développement, ainsi que des représentants très divers de la société civile. La réunion a été inaugurée par le Premier Ministre du Bangladesh; huit ministres, ainsi que de nombreux hauts responsables des pays moins avancés participants, y ont assisté.

La Concertation a débouché sur l'adoption du Document final de Dhaka, qui est soumis à la Commission (E/ESCAP/66/6) aux fins de l'examen régional auquel elle doit procéder à sa soixante-sixième session. La Commission est invitée à faire sien le Document final de Dhaka, et à le présenter, en tant que contribution régionale de l'Asie et du Pacifique, à l'examen mondial qu'effectuera à Istanbul (Turquie), en mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Rapport du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/7)

Le rapport annuel à la Commission du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) examine les progrès accomplis par le Centre dans l'exécution de son programme de travail, et fait le point de sa situation administrative et financière. Il attire également l'attention sur certaines activités majeures et sur les faits nouveaux pertinents.

La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur ce document, et donner des orientations quant aux activités futures du CERPEDECS.

b) Commerce et investissement

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section II)

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa première session (E/ESCAP/66/8)

Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/66/9)

Rapport du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/10)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section II)

Le document E/ESCAP/66/2, section II, donne un bref aperçu des faits récents et des principaux enjeux ayant trait au commerce et à l'investissement, y compris le développement du secteur privé dans la région, une attention particulière allant au relèvement après la crise économique actuelle. Il examine également les principaux domaines dans lesquels les pays de la région Asie-Pacifique devraient adopter des mesures tendant à favoriser un redressement tiré par le commerce; et décrit certaines des initiatives mises en œuvre par le secrétariat pour aider les pays dans ce domaine.

Le Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les pays membres.

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa première session (E/ESCAP/66/8)

Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa première session du 4 au 6 novembre 2009. Il a examiné les faits récents et les grands enjeux dans le domaine du commerce et de l'investissement et a formulé un certain nombre de recommandations sur le commerce et l'investissement inclusifs et durables, et sur les mesures d'appui que pourrait prendre le secrétariat.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et donner de nouvelles directives au secrétariat.

Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/66/9)

Le rapport annuel à la Commission du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) examine les progrès accomplis par le Centre dans l'exécution de son programme de travail et fait le point de sa situation administrative et financière. Il attire également l'attention sur certaines activités majeures et sur les faits nouveaux pertinents.

La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur ce document, et donner des orientations quant aux activités futures du CAPTT.

Rapport du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/10)

Le rapport annuel à la Commission du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) examine les progrès accomplis par le Centre dans l'exécution de son programme de travail, et fait le point de sa situation administrative et financière. Il attire l'attention sur certaines activités majeures et sur les faits nouveaux pertinents.

La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur ce document, et donner des orientations quant aux activités futures de l'ONUCGMAP.

c) Transports

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section III)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section II)

Rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa première session (E/ESCAP/66/11)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section III)

Le document E/ESCAP/66/2, section III, présente un bref aperçu des faits récents, et des grands enjeux et défis dans le secteur des transports. Il attire l'attention sur la vision à long terme de la Commission : à savoir un système de transport et de logistique international intermodal intégré ayant pour pièces maîtresses les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Le document fait également le point des mesures prises ou envisagées par le secrétariat pour concrétiser cette vision.

La Commission est invitée à donner ses directives sur les questions recensées dans le document.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section II)

Le secrétariat résume les progrès qu'il a accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 64/5 sur la création du Forum des ministres asiatiques des transports.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace de la résolution susmentionnée.

Rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa première session (E/ESCAP/66/11)

Le Forum des ministres asiatiques des transports a tenu sa première session à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009. Il a dressé le bilan des progrès accomplis, et s'est penché sur les problèmes à traiter pour que se poursuivent les avancées de ces dernières années en matière de promotion de la connectivité régionale. Ce faisant, il a avalisé la poursuite de la mise en oeuvre de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).

La première session du Forum a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie, qui constitue un cadre cohérent pour la promotion de la coopération régionale au service du développement socioéconomique, y compris la réalisation de la vision à long terme d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention telles qu'elles figurent dans le rapport du Forum, et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

d) Environnement et développement

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section IV)

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa première session (E/ESCAP/66/12)

Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia (E/ESCAP/66/INF/3)

Report of the Mekong River Commission (E/ESCAP/66/INF/4)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section IV)

Les pays de l'Asie et du Pacifique ont connu une croissance économique phénoménale, et des centaines de millions de personnes ont ainsi été tirées de la pauvreté. La région continue malgré tout d'abriter plus de la moitié des pauvres de la planète : plus de 900 millions de personnes n'y ont pas l'électricité, et plus de 600 millions de personnes n'ont pas accès à des sources d'eau améliorées. De surcroît, près d'1,8 milliard de personnes (soit 46 % de la population totale de la région de la CESAP) n'ont pas accès à des services d'assainissement améliorés, et plus de 500 millions de citoyens vivent dans des taudis et des bidonvilles. Aucun pays en développement de la région n'est en voie de réaliser l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement. En réalité, bon nombre de ces pays ont connu récemment une tendance au recul, et n'atteindront très probablement pas les Objectifs cruciaux ayant trait à la pauvreté et à l'environnement.

La triple crise a montré que non seulement les économies et les populations de la région, mais aussi l'économie mondiale elle-même, étaient vulnérables aux chocs provoqués par certains modes de consommation et de production non viables profondément enracinés. Est ainsi apparue la nécessité d'établir une synergie entre la protection de l'environnement et un développement socioéconomique et physique inclusif. Il existe différentes politiques qui pourraient encourager la croissance économique et la réduction de la pauvreté avec le minimum d'effets sur l'environnement. Le document E/ESCAP/66/2, section IV, appelle l'attention sur certaines d'entre elles, et met en évidence le rôle d'appui que joue la CESAP auprès des gouvernements en plaidant pour le modèle de développement de la croissance verte.

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa première session (E/ESCAP/66/12)

Le Comité de l'environnement et du développement a passé en revue les principaux défis auxquels est confrontée la région de l'Asie et du Pacifique dans sa quête d'une croissance économique écologiquement viable et socialement inclusive. Il a relevé le nombre croissant de politiques et d'initiatives nationales axées sur la croissance verte qui étaient à l'étude ou en cours d'application dans la région, et a recommandé une intensification de la coopération régionale pour soutenir et reproduire ces initiatives. Le Comité a également souligné que les habitants de la région de l'Asie et du Pacifique devraient, quel que soit leur niveau de revenu, pouvoir accéder à un logement convenable, à l'électricité, à de l'eau non polluée, à des services d'assainissement et aux transports.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

Les rapports du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/66/INF/3) et de la Commission du Mékong (E/ESCAP/66/INF/4) sont soumis à la Commission pour information. La Commission est invitée à en prendre note.

e) Technologies de l'information et de la communication

f) Réduction des risques de catastrophe

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section V)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section III)

Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (E/ESCAP/66/13)

Report of the Typhoon Committee (E/ESCAP/66/INF/5)

Report of the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/66/INF/6)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section V)

Le document E/ESCAP/66/2, section V, contient un aperçu des principaux enjeux et défis ayant trait au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris les techniques spatiales et la réduction des risques de catastrophe. Il met l'accent sur plusieurs initiatives prises ou envisagées par le secrétariat, en particulier les suivantes : connecter l'Asie et le Pacifique au moyen des TIC et des techniques spatiales; renforcer les capacités dans le secteur des TIC par l'entremise du CAPFTIC; publier un rapport CESAP-Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique; et créer un mécanisme en ligne (le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement) pour la mise en commun de l'information et des pratiques optimales.

La Commission est invitée à présenter des observations sur ce document, et à donner ses directives quant aux mesures à prendre.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section III)

Le secrétariat fait le point des progrès qu'il a accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 61/6 de la Commission sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Le rapport sur l'évaluation du Centre (E/ESCAP/66/18) sera examiné au titre du point 4 a) de l'ordre du jour.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis, et à donner des indications concernant l'orientation des activités futures du Centre.

Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (E/ESCAP/66/13)

Ce document est le rapport annuel à la Commission du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Il passe en revue les progrès accomplis par le Centre dans l'exécution de son programme de travail, et fait le point de sa situation administrative et financière. Il attire l'attention sur certaines activités majeures et sur les faits nouveaux pertinents.

La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur ce document, et donner des orientations quant aux activités futures du CAPFTIC.

Report of the Typhoon Committee (E/ESCAP/66/INF/5)

Report of the Panel on Tropical Cyclones (E/ESCAP/66/INF/6)

Les rapports du Comité des typhons (E/ESCAP/66/INF/5) et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/66/INF/6) sont soumis à la Commission pour information. La Commission est invitée à en prendre note.

g) Développement social

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section VI)

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux (E/ESCAP/66/14)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section IV)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section VI)

Dans sa résolution 74 (XXIII) du 17 avril 1967 sur la coopération régionale dans le domaine démographique, la Commission a établi la Conférence asiatique de la population en tant qu'organe statutaire. Depuis 1963, cette conférence de niveau ministériel s'est tenue tous les 10 ans, sa session la plus récente ayant eu lieu en décembre 2002. Le document donne un aperçu des politiques démographiques et de développement mises en œuvre dans les pays de la région et décrit le rôle que joue la Conférence Asie-Pacifique décennale sur la population en fournissant aux États membres de la CESAP des orientations dans ce domaine. Sont également examinés les défis nouveaux et émergents ayant trait à la population et au développement. La Commission est invitée à fournir des conseils et des recommandations concernant la tenue de la sixième Conférence Asie-Pacifique sur la population.

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux (E/ESCAP/66/14)

Le document E/ESCAP/66/14 contient le rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et

mondiaux (Bangkok, 16-18 novembre 2009). La Réunion a adopté la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15, qui met l'accent sur le rôle des États membres dans les domaines suivants : participation des femmes à la population active; réduction de la pauvreté; renforcement des cadres juridiques et politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes; droits des femmes, et participation des femmes à la prise de décisions. Le document assigne également un plus large rôle au secrétariat pour ce qui est d'encourager l'égalité entre les sexes et d'apporter une aide aux États membres dans certains domaines spécifiques.

La Commission voudra peut-être envisager de faire siennes les recommandations de la Réunion, telles qu'elles figurent dans la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15, et donner ses directives au secrétariat pour la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/66/3, section IV)

Le secrétariat fait le point des progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes de la Commission :

Résolution 58/4, « Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^e siècle »;

Résolution 64/8, « Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique »; et

Résolution 65/3, « Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) ».

L'achèvement, en 2012, de la deuxième Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés constitue un jalon important pour la Commission. Comme indiqué dans sa résolution 65/3, la Commission a noté avec satisfaction l'offre de la République de Corée d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), et a décidé de se prononcer sur le lieu de cette réunion à sa soixante-sixième session. Cette réunion constitue une activité régionale majeure, car elle permettra aux États membres de la CESAP de passer en revue les progrès accomplis, les défis à relever et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique, ainsi que dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La Commission est invitée à faire le point de l'application des résolutions susmentionnées. Peut-être voudra-t-elle également se prononcer sur le lieu proposé pour tenir la Réunion intergouvernementale de haut niveau en 2012, et sur les activités préparatoires proposées par le secrétariat.

h) Statistiques

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section VII)

Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/66/15)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section VII)

Le document appelle l'attention sur certains domaines des statistiques officielles dans lesquels des améliorations s'imposent pour rendre les politiques nationales plus inclusives. Tel est le cas de la mesure de l'emploi informel et de la contribution du secteur informel à l'économie; de la mesure internationalement comparable du handicap fonctionnel; et de certaines questions relatives aux statistiques par sexe. Le secrétariat s'emploie à développer l'application de normes internationalement reconnues dans ces différents domaines. La Commission est invitée à formuler des recommandations concernant le suivi souhaitable sur ces questions. Elle est également invitée à débattre de l'importance que présente, dans la région, l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Des informations lui seront en outre présentées sur l'important programme visant à améliorer les statistiques économiques de base dans la région.

Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/66/15)

Le rapport annuel à la Commission de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) passe en revue les progrès accomplis par l'Institut dans l'exécution de son programme de travail et fait le point de sa situation administrative et financière. Il attire l'attention sur certaines activités majeures et sur les faits nouveaux pertinents.

La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur le présent document, et donner des orientations quant aux activités futures de l'ISAP.

i) Activités sous-régionales pour le développement

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section VIII)

Rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (E/ESCAP/66/16)

Aperçu par sous-programme : enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/66/2, section VIII)

Le sous-programme 8 de la CESAP, Activités sous-régionales pour le développement, porte sur les activités sous-régionales organisées à partir de l'actuel bureau sous-régional pour le Pacifique et sur celles qui relèveront des trois nouveaux bureaux couvrant respectivement l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest; le siège de la CESAP, pour sa part, prendra en charge les activités relatives à la sous-région de l'Asie du Sud-Est.

Le document E/ESCAP/66/2, section VIII, présente, dans une optique sous-régionale, un bref aperçu des enjeux et défis ayant trait au développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

Rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (E/ESCAP/66/16)

Cette réunion, qui s'est tenue à Bangkok du 2 au 4 mars 2010, s'est inscrite dans le cadre du large processus consultatif mis en place pour définir les besoins prioritaires des différentes sous-régions et pour élaborer le programme de travail des bureaux sous-régionaux.

4. Questions relatives à la gestion

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat soumettra à la Commission, pour examen, une série de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités de la CESAP.

- a) **Évaluations : Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et résultats des évaluations du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)**

Documentation

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (E/ESCAP/66/17)

Rapport sur l'évaluation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) (E/ESCAP/66/18)

Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) (E/ESCAP/66/19 et Add.1)

Le document E/ESCAP/66/17 contient un aperçu des activités d'évaluation effectuées durant la période 2008-2009, et notamment de leurs principales conclusions et recommandations. Il fait également le point sur l'élaboration et la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation du secrétariat.

La Commission est invitée à présenter ses observations sur les informations figurant dans ce document, afin de définir les mesures propres à renforcer le rôle et l'efficacité de l'action de développement de la CESAP et d'améliorer encore ses activités d'évaluation.

Le document E/ESCAP/66/18 contient un résumé du rapport sur l'évaluation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Cette évaluation a été effectuée en exécution de la résolution 61/6 de la Commission, portant création du CAPFTIC, dans laquelle il était notamment demandé au Secrétaire exécutif de soumettre un rapport sur le fonctionnement du Centre devant servir de base à un examen approfondi par la Commission à sa soixante-sixième session. La Commission souhaitera peut-être se fonder sur les conclusions et recommandations de cette évaluation pour évaluer le fonctionnement du Centre et décider si celui-ci doit poursuivre ses activités.

Le document E/ESCAP/66/19 fait rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). Le document établi par le consultant recruté pour cette évaluation fait l'objet d'un additif soumis à la Commission pour information.

b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Documentation

Propositions de modifications à apporter au programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ESCAP/66/20)

Les propositions de modifications à apporter au programme pour la période 2010-2011 découlent des nouveaux mandats adoptés par la Commission à sa soixante-cinquième session, ainsi que des priorités mondiales émergentes telles que définies par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres conférences mondiales après que la Commission eut adopté, à sa soixante-cinquième session, le projet de programme de travail pour la période 2010-2011. La Commission est invitée à examiner les modifications proposées, en vue d'en approuver l'incorporation dans le programme de travail pour 2010-2011.

c) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013

Documentation

Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013
(E/ESCAP/66/21)

En exécution de la résolution 63/247 du 24 décembre 2008 de l'Assemblée générale sur la planification des programmes, le projet de cadre stratégique concernant la CESAP comprend: a) une description de l'orientation générale du programme dans son ensemble; et b) les éléments du cadre logique pour chaque sous-programme.

La Commission est invitée à examiner, en vue de l'adopter, le projet de cadre stratégique de la CESAP pour la période 2012-2013.

d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

Documentation

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/66/22)

Le document E/ESCAP/66/22 présente un aperçu des activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2009, conformément au programme de travail de la CESAP pour 2008-2009, à la stratégie de coopération technique de la CESAP, et à la résolution 60/3 de la Commission relative à la mise en œuvre des projets de coopération technique de la CESAP. Le document donne également un aperçu des ressources extrabudgétaires mobilisées en 2009 pour la mise en œuvre des activités de coopération technique. La Commission est invitée à donner ses directives au secrétariat sur les futures activités de coopération technique, et à procéder à l'annonce des contributions prévues pour 2010.

5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/66/23)

Le document E/ESCAP/66/23 porte sur les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante-cinquième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive pour la mise en oeuvre de la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence, et pour le traitement de certaines questions concernant la planification, la mise en oeuvre et le suivi du programme. La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle de Comité consultatif et émettre de nouvelles directives sur son action future.

6. Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission (2011)

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-septième session de la Commission (2011) (E/ESCAP/66/24)

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, la Commission devrait tenir sa soixante-septième session à Bangkok en avril/mai 2011. La Commission est ici invitée à choisir un thème pour ladite session.

Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique :

- a) **Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**
- b) **Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2010**

Documentation

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2010 (E/ESCAP/66/25)

Le document E/ESCAP/66/25 examinera les effets de la crise économique dans la région, et analysera le processus de redressement en cours. Les mesures prises dans ce contexte seront examinées, une attention particulière allant à celles qui se sont révélées efficaces. En outre, le document analysera en détail les diverses formes de vulnérabilité du fait desquelles la crise a eu des répercussions différentes d'un pays à l'autre.

L'analyse du processus de redressement portera sur les principaux défis qui s'annoncent, et s'accompagnera de recommandations sur les mesures à prendre pour une croissance économique durable dans la région. Le document présenté traitera de l'évolution du rôle de la région dans l'économie mondiale par suite de la crise, et de ses incidences pour la politique économique au sein de la région. Une importance particulière revient à l'impératif économique d'un modèle de croissance plus inclusif et

plus durable qui ait pour effet de libérer tout le potentiel des économies de la région. L'on analysera le rôle essentiel de la coordination régionale des politiques pour accompagner la région dans ce processus, et des recommandations seront formulées concernant les mesures spécifiques à prendre dans ce sens.

La Commission est invitée à débattre de ces questions, et à recommander les mesures à prendre pour un développement inclusif et durable dans la région.

8. Thème de la soixante-sixième session : « Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable »

Documentation

Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable (E/ESCAP/66/26)

Ce point de l'ordre du jour met l'accent sur l'importance d'un système financier porteur et de stratégies de croissance verte pour promouvoir un développement inclusif et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les délibérations de la Commission sur ce point devraient faire apparaître des possibilités de coopération régionale, notamment en ce qui concerne le financement du développement à un niveau suffisant, un système financier stable et porteur, et les stratégies de croissance verte dans la région.

Sur la base de l'étude approfondie effectuée par le secrétariat sur le thème de la session, le document E/ESCAP/66/26 fait le point des progrès accomplis par les pays d'Asie et du Pacifique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des lacunes à combler et des défis à relever dans ce domaine, s'agissant notamment du niveau des ressources nécessaires. Il examine les différents éléments d'un système financier stable et porteur propice à un développement inclusif et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et recense certaines pratiques régionales optimales pouvant être imitées et reproduites à plus grande échelle pour plus d'efficacité. Ce document examine aussi la stratégie de croissance verte et l'intérêt qu'elle présente pour la réalisation des Objectifs et pour une transition vers des modèles de développement économique plus inclusifs et plus durables. Il s'attarde sur le potentiel de la croissance verte en tant que stratégie de développement, eu égard aux lacunes qu'il reste à combler pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'aux récentes crises (alimentaire, énergétique et financière) et aux défis émergents tels que les changements climatiques. La dernière partie du document résume les principaux enseignements et conclusions de cet examen et constitue un cadre de référence pour le débat que tiendront les responsables politiques durant la soixante-sixième session de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner cette analyse et émettre des directives, en particulier concernant les possibilités de coopération régionale en vue de promouvoir un système financier porteur et des stratégies de croissance verte.

9. Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

10. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera des résolutions et le rapport sur sa soixante-sixième session.

- - - - -